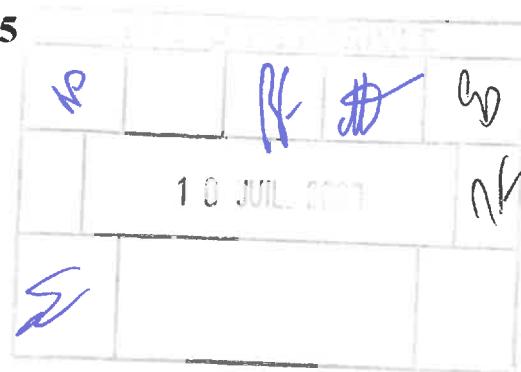


COMMUNE DE PREGILBERT

**1, Grande Rue
89460**

03 86 81 41 05



D.I.C.R.I.M.

Document d'information communal sur les risques majeurs



Mai 2008

DOCUMENT A CONSERVER

Gardez ce document de manière à le retrouver très rapidement en cas de besoin

SOMMAIRE

Page 3 : Mot du Maire

Page 4 : Les risques – l'Alerte

Page 5 : Numéros utiles

Page 6 : Le schéma de l'alerte

Page 7 : Risque inondation

Page 9 : Risque rupture de grands barrages

Page 12 : Risque de transport de matières dangereuses

Page 13 : Risque nucléaire

Page 14 : Risque climatique

Page 15 : Risque de Pandémie

LE MOT DU MAIRE

Le village de Prégilbert est bordé par l'Yonne. Le risque **INONDATION** constitue le risque majeur auquel est soumis l'ensemble de la commune.

C'est pour la sécurité de ses habitants que la commune demande l'application du principe de précaution.

Inondations, pollutions accidentelles de l'air ou de l'eau, risques climatiques et sanitaires,... autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et de leurs biens.

L'article L 152.2 du code de l'environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

C'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Ce petit guide de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, procède du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, document de gestion collective des évènements, consultable en Mairie.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants, conservez-le !

Votre sécurité et celle de votre famille en dépendent.

Le Maire,

Joan PIERRON

Les risques majeurs sur la commune

Le risque INONDATION constitue le risque majeur dominant qu'il s'agisse de :

- La montée des eaux de l'Yonne en période de crues
- L'éventualité de rupture de grands barrages du Morvan

Les autres risques recensés sont les suivants :

1. Risque lié à la pollution accidentelle de l'air ou de l'eau qu'elle provienne du :
 - Transport des matières dangereuses sur le réseau routier ou ferré
 - Risque nucléaire relatif à la proximité des centrales
2. Risque climatique : tempête, grands froids, canicule
3. Risque sanitaire d'épidémie ou de pandémie ex : grippe aviaire

Les fiches ci-après pour chaque type de risque précisent un certain nombre de mesures à prendre et de consignes de sécurité à appliquer.

L'alerte

Dès la connaissance d'un risque, le Maire informe les habitants de la commune par des messages d'alerte diffusés par haut-parleurs placés sur un véhicule précisant :

- la nature du risque,
- le danger qu'il représente pour les personnes et les biens,
- les conseils de comportement et mesures à prendre dans cette situation.

L'alerte est complétée dans certaines situations par la volée des cloches de l'église et par des messages téléphoniques pour les personnes isolées.

Le contenu des messages d'alerte fait l'objet d'un affichage municipal pour l'information générale de la population.

L'état d'alerte demeure jusqu'à la production d'un message de levée d'alerte diffusé dans les mêmes conditions lorsque la menace a cessé.

Numéros Utiles

En cas d'urgence

Ecoutez la radio

**France Bleu Auxerre : 103,5 Mhz
France infos : 105,5 Mhz**

Informations

Sapeurs pompiers	: 18 ou 112
Samu	: 15
Gendarmerie	: 03 86 81 50 17
Mairie Prégilbert	: 03 86 81 41 05
Préfecture	: 03 86 72 79 89
Météo France	: 08 92 68 02 89

Sites internet

**Météo France : www.meteo.fr
Réseau d'annonce de crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**

Quelque soit le risque considéré

Ne paniquez pas.

En cas d'évènement grave, écoutez les messages diffusés par les médias pour connaître les consignes à suivre.

Respectez les consignes données par les autorités.

Schéma de l'alerte



Routes inondées : -----

Dans le cas où une évacuation générale serait nécessaire (voir fiche rupture de barrage), chaque famille doit savoir quelle destination rejoindre dans la famille, chez des amis, à défaut recours à l'hébergement collectif.

La commune a retenu la nouvelle salle des fêtes comme lieu d'hébergement collectif, car elle est située à l'abri de la crue et de son avancée.

RISQUE INONDATION

La commune de Prégilbert est menacée par le risque inondation provenant de l'Yonne, particulièrement le secteur des écluses situé le long du Canal du Nivernais ainsi que les maisonnettes du PN sur la ligne SNCF Cravant – Autun, Maison de Garde ainsi que l'ensemble Crisenon.

ALERTE

En fonction de l'état constaté du niveau de la rivière et/ou de l'évolution prévisible de la montée des eaux, on distinguerá les trois niveaux d'alerte suivants :

Type d'alerte	Définition
	Premiers débordements sur berge constatés ou prévisibles.
Alerte orange	Les débordements menacent les habitations en zone inondable.
Alerte rouge	Crue majeure. Menace généralisée et directe de la sécurité des personnes et des biens.

CONDUITE À TENIR POUR LES HABITATIONS MENACEES

Fermez portes et fenêtres, aérations et soupiraux.

Surélevez les meubles et amarrez les cuves.

Mettez les produits toxiques, les véhicules et les denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux.

Coupez le gaz et l'électricité.

Faites une réserve d'eau potable.

Prévoyez les moyens d'évacuation.

Montez dans les étages supérieurs avec vivres, eau potable, papiers d'identité, radio portable, vêtements chauds, couvertures et médicaments.

Essayez d'obturer les portes de votre domicile.

Signalez votre présence et attendez les secours.

Ecoutez les radios locales et suivre les consignes données par les autorités.

Ne consommez pas d'eau de la distribution publique.

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie inondée.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

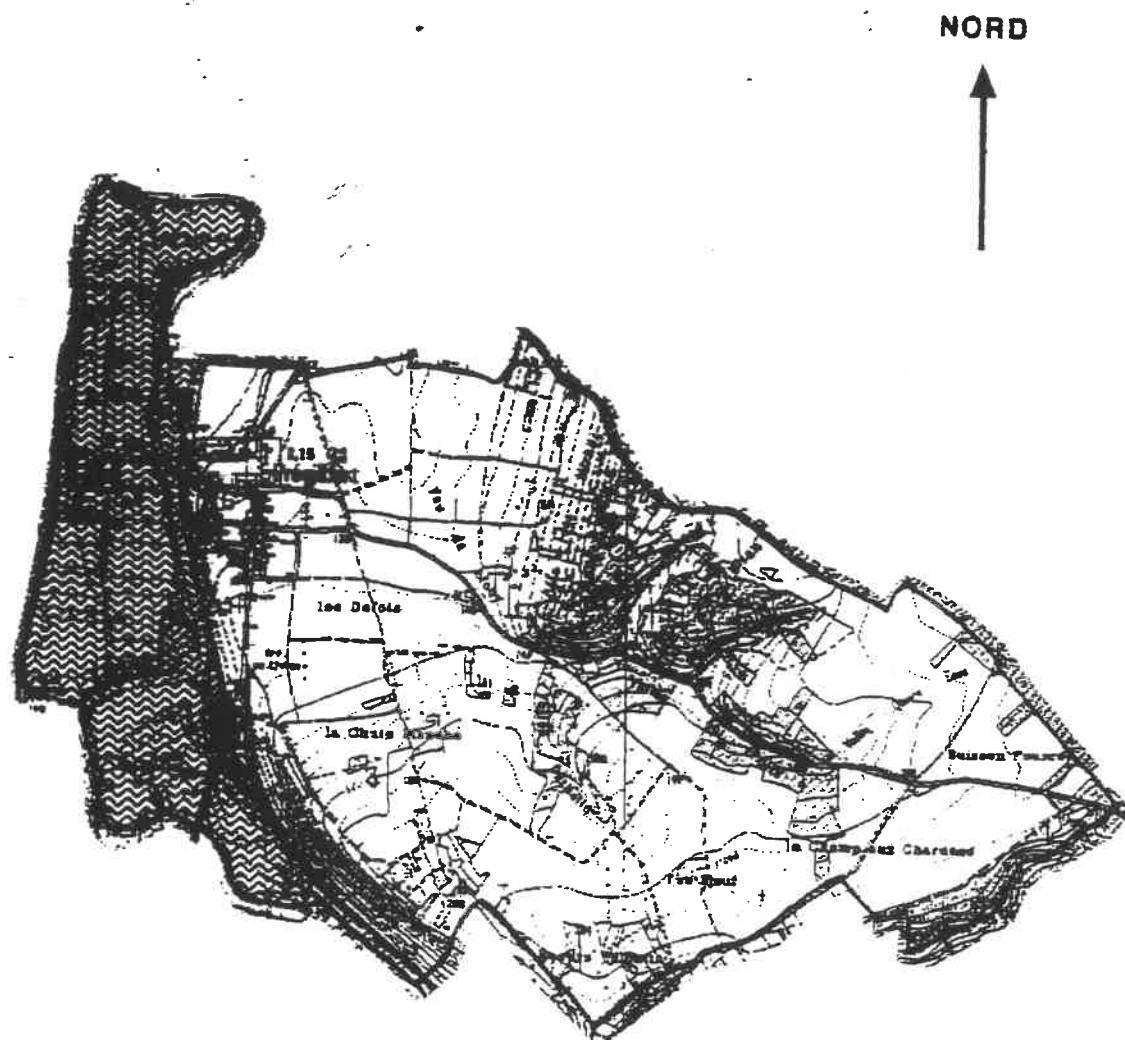
Ne téléphonez pas (sauf urgence)

CRUES DE L'YONNE

Risque : inondations (crue 1910 – photo)

Alerte : Téléphone personnes isolées – porte à porte

Conduite à tenir : évacuation des personnes concernées



Inondations de 1910

RISQUE RUPTURE DE GRANDS BARRAGES

BARRAGE PANNECIERE

(Voir document ci-joint)

Risque : Rupture des barrages du Morvan : Pannecière, Chaumeçon

Ces évènements de faible occurrence sont à prendre en considération car ils peuvent avoir des conséquences très importantes sur notre commune. Le plan particulier d'intervention du barrage de Pannecière envisage en cas de rupture le passage d'une onde de submersion de 6 m de hauteur se déplaçant à 6 km/h déferlant sur une partie de notre commune environ 8 h 30 après la rupture.

Cet évènement, s'il se produisait, impliquerait une **évacuation généralisée obligatoire** de la zone.

Alerte :

Sirène salle des fêtes – Téléphone personnes isolées

Messages diffusés sur l'ensemble de la commune par porte-voix pour ordonner l'évacuation.

Rester à l'écoute des infos radios et TV

Conduite à tenir :

En premier lieu, préparez votre évacuation .Vous avez quelques heures devant vous pour réunir vêtements, objets de valeur, documents importants, médicaments.

Coupez électricité et gaz . Arrêtez les chaudières . Fermez les portes à clé, fenêtres, aérations et soupiraux.

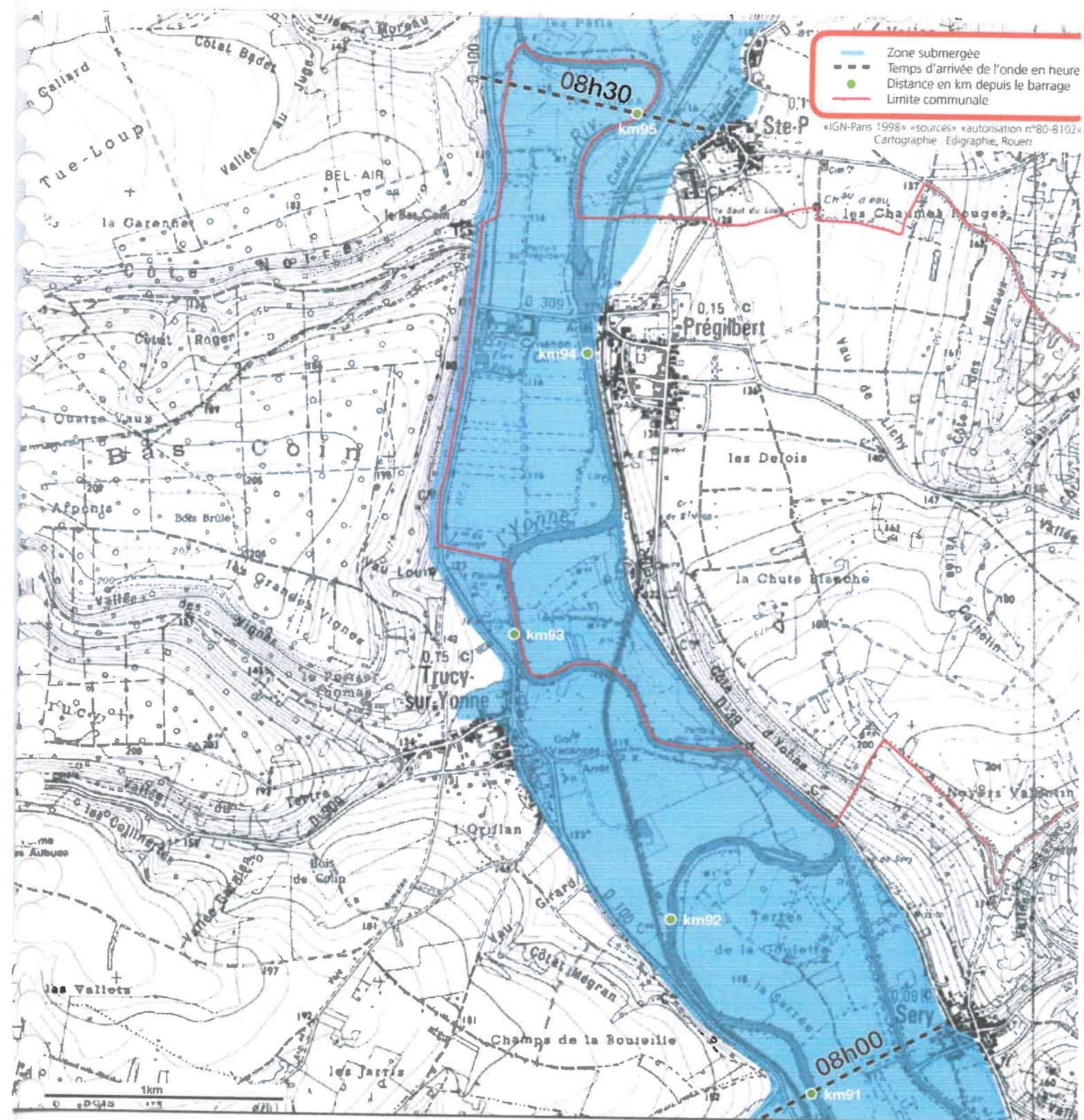
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe de vos enfants.

Quittez les lieux dans le calme pour rejoindre **la salle des fêtes (lieu d'hébergement)**

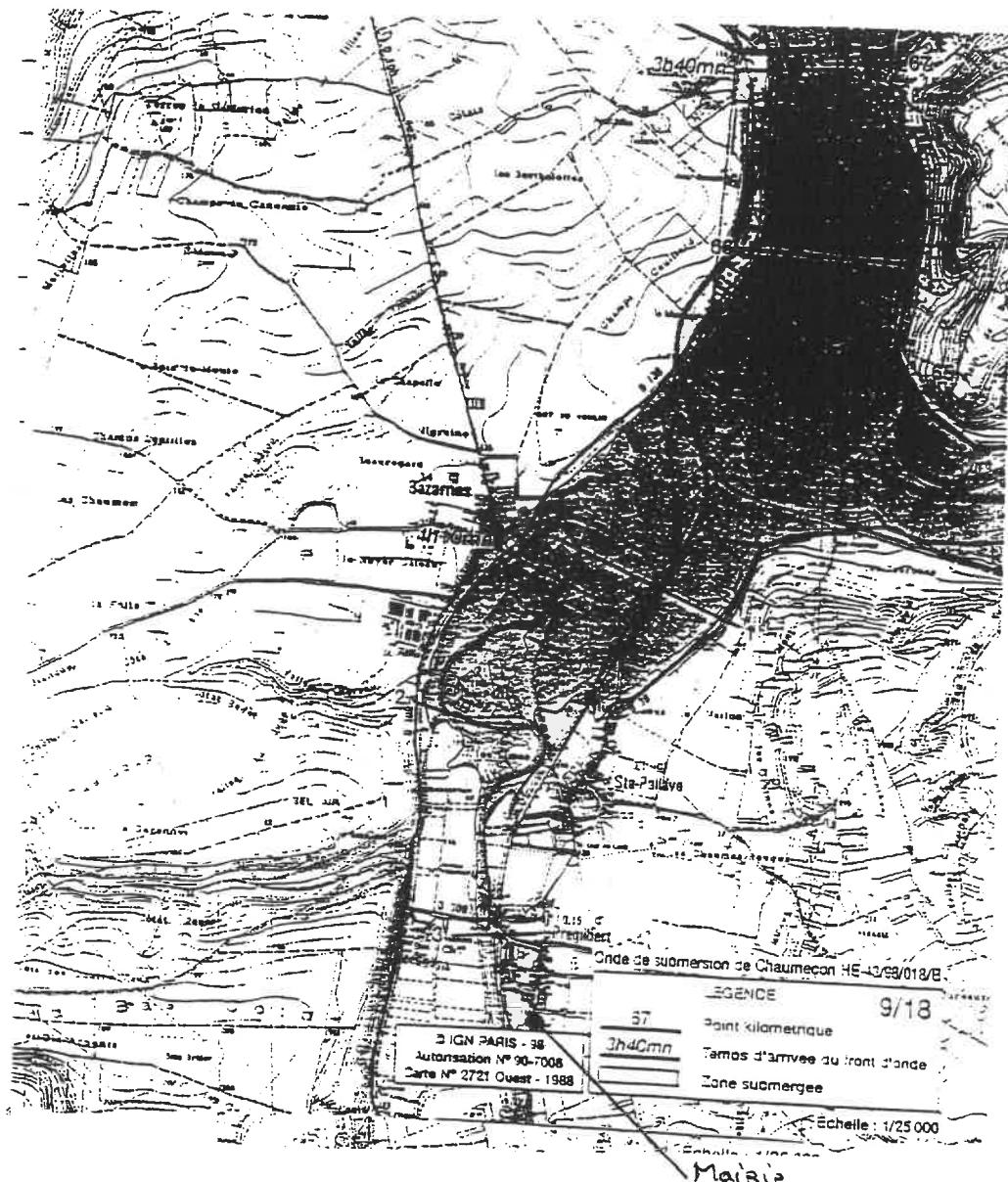
Munissez-vous de couverture et médicaments ainsi que vos papiers.

Attendez des informations avant de retourner sur votre habitation

RUPTURE BARRAGE PANNECIERE



RUPTURE BARRAGE DE CHAUMEÇON

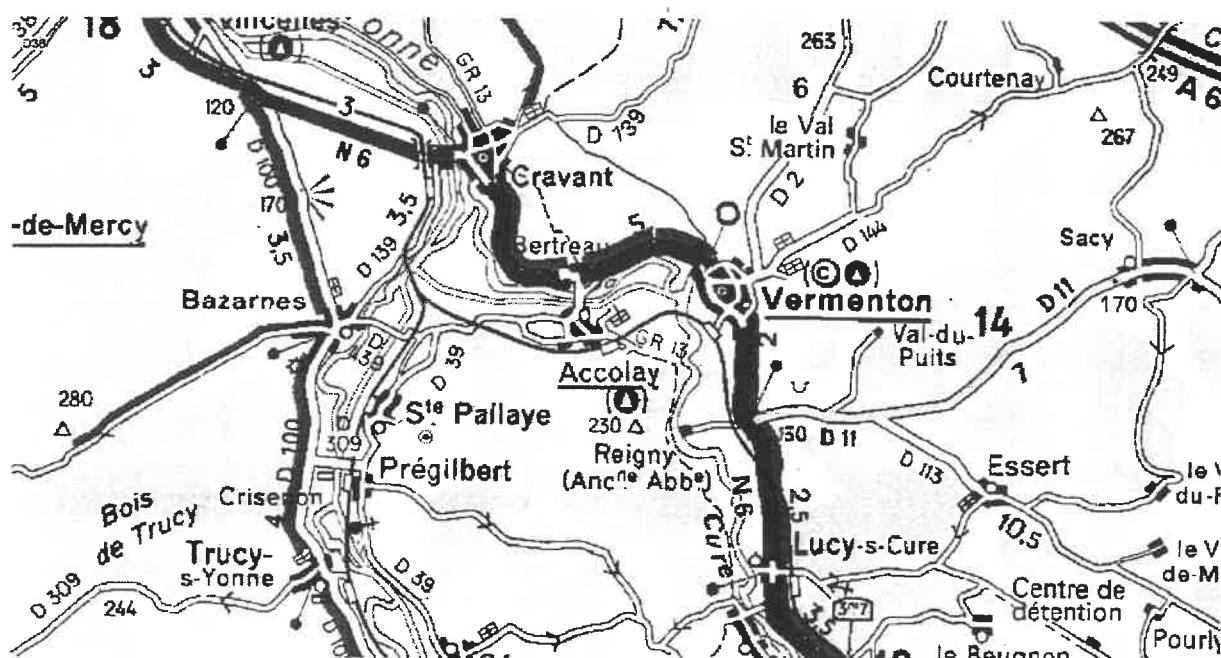


Alerte : Téléphone ou porte à porte des 2 foyers isolés et Crisenon

Conduite à tenir : Evacuation obligatoire vers hébergement salle des fêtes

Conduite à tenir : Evacuation obligatoire vers hébergement Mairie

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Risque envisagé :

En provenance des zones industrielles ou des réseaux ferrés et routiers proches, pollution atmosphérique possible par des produits chimiques toxiques.

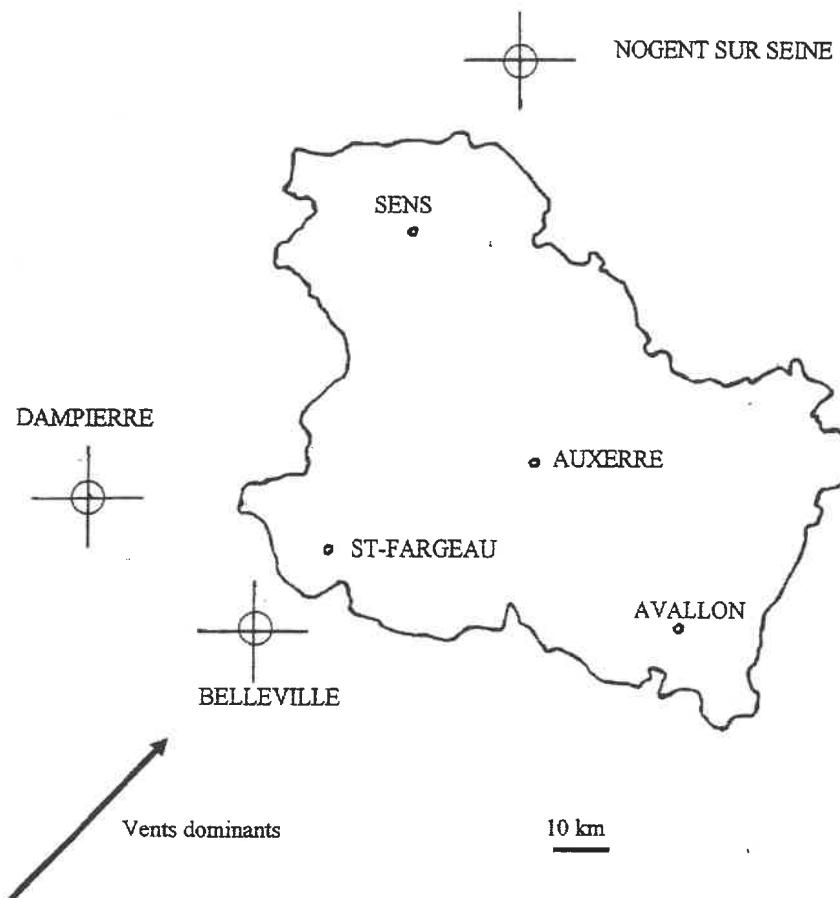
Alerte :

- Messages diffusés par médias Radio et TV
- Messages diffusés par la mairie – porte-voix - téléphone
- Prévenir personnes fragiles et isolées

Conduite à tenir :

- Personnes en extérieur, rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Fermer et calfeutrer toutes les ouvertures
- Ne fumez pas, évitez de téléphoner
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Arrêtez ventilation, climatisation, chauffage (risque d'asphyxie)
- En cas de pollution respirez au travers d'un linge mouillé
- Prévoyez une réserve d'eau et un poste de radio
- Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte.

RISQUE NUCLEAIRE



Accident sur une centrale nucléaire à proximité :

Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine.

Un accident sur une centrale peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif sur la région qui nécessiterait dans un délai d'environ 2 heures un confinement de la population.

ALERTE

Message diffusé par Préfecture

Messages diffusés par médias : radios et TV

Alerte locale : cloches église – téléphone – porte-voix – personnes isolées

CONDUITE À TENIR

Rentrez dans le bâtiment le plus proche

Fermez toutes les fenêtres. Calfeutrez.

Bouchez les entrées d'air. Arrêtez les ventilations.

Coupez le chauffage (risque d'asphyxie).

Ecoutez la radio France Info ou France Bleu et suivez les consignes données.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Evitez de téléphoner.

- **Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.**
- **En cas de contamination, suivez les consignes spécifiques.**
- **Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte.**

RISQUE CLIMATIQUE

CANICULE

Risque : La canicule est un phénomène météorologique qui peut évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes fragiles

Alerte : Radio - Télévision – Préfet : Plan Canicule
Les personnes inscrites sur le registre en mairie

Suivi de l'évolution du risque sur :

- Radio et télévision
- Site : www.meteo.fr
- Serveur : 08 92 68 02 89

Conduite à tenir :

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls ou sont âgés
- Le maire tient à jour la liste des personnes fragiles, handicapées et isolées.

Précipitations : limitez voire évitez les déplacements – Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée – Respectez les déviations mises en place – Suivez les conseils des autorités publiques.

Orages : Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques – Débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne TV. Ne vous abritez pas sous les arbres – Mettez à l'abri les objets sensibles au vent – Limitez voire évitez les déplacements.

Neige/verglas : En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent – Utilisez des équipements spéciaux Privilégiez les transports en commun – Informez-vous sur les conditions de circulation.

Vents violents : Risques d'obstacles sur les voies de circulation – Risque de chute de branches ou d'objets

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés – N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol – Limitez voire évitez les déplacements.

RISQUE DE PANDEMIE

Risque : 30% de la population touchée

Alerte : écoute de France Info (105,5 Mhz) ou France Bleu (101,3 Mhz)

Conduite à tenir : prévenir les personnes fragiles et isolées. (liste en mairie)

Organisation communale à prévoir :

- Tenir à jour la liste des détenteurs déclarés de volailles et d'oiseaux.
- Recenser les associations de secouristes et de bénévoles ainsi que les différents intervenants de proximité volontaires auxquels il serait possible de recourir en phase pandémique.
- Utiliser et renforcer les listes de recensement des personnes âgées et des personnes handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels.
- Mobiliser et sensibiliser le centre communal d'action sociale (CCAS) sur une menace d'une pandémie grippale (avec l'aide de la DDASS).
- Le maire est chargé de faire appliquer dans sa commune les mesures prescrites par les autorités supérieures et qui lui sont communiquées par le Préfet.

Communication :

- Diffuser des messages d'alerte à la population, en liaison avec l'autorité préfectorale.
- Transmettre des points de situation réguliers au Préfet.